

qui ont été portées et constater si elles sont fondées, de façon que le peuple canadien ne soit pas obligé de payer pour la subversion au Canada.

Il est temps plus que jamais pour le Parlement de s'affirmer, et j'ai bien aimé entendre dernièrement la déclaration du secrétaire d'État du Canada (M. Pelletier), de même que celle du très honorable premier ministre (M. Trudeau) à l'effet que la subversion et le terrorisme doivent prendre fin, surtout dans la province de Québec, et nous, du Ralliement créditiste, appuyons sans réserve l'établissement le plus tôt possible de ce comité qui verra à nous faire rapport d'ici le 5 décembre prochain.

[Traduction]

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, avant la mise aux voix de la question, j'aimerais faire une ou deux observations. Je dirai, tout d'abord, que j'appuie le renvoi au comité; je crains cependant que cela n'entraîne de grandes dépenses et n'impose de nouvelles charges aux contribuables. Il ne me paraît pas nécessaire au début de l'enquête qu'on retienne les services d'avocats-conseils. Il devrait suffire, au départ tout au moins, de faire appel aux conseillers juridiques du ministère de la Justice.

Il ne faudrait pas non plus, à mon avis, autoriser le comité à se réunir à divers endroits. Il serait, je pense, plus conforme à la campagne d'austérité du gouvernement actuel de citer des témoins à comparaître ici à Ottawa où se tiendraient toutes les réunions, ce qui permettrait aux députés d'y assister sans devoir forcément s'absenter de la Chambre.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai entendu avec grand intérêt ce qui a été dit au sujet de la mise sur pied de ce comité et, à cet égard, je pense particulièrement à ce qu'a déclaré le député de Wellington (M. Hales). Il est certain que les membres de notre parti se préoccupent toujours de la note qu'on doit présenter aux contribuables. Je pense, en revanche, qu'il serait bon d'inclure le droit de retenir les services d'un avocat-conseil au stade actuel de l'enquête. La tournure que prendront les délibérations du comité déterminera dans une large mesure la nécessité d'un avocat-conseil. Au cours de la présente session, par exemple, nous aurons l'occasion de délibérer sur le rapport préparé pendant la dernière session par le comité spécial des instruments statutaires, mais, sans le précieux concours d'un avocat-conseil, il aurait été impossible non seulement d'élaborer un rapport d'une telle qualité et d'un tel

intérêt, mais encore de recueillir les précédents, les citations et les pièces à conviction sur lesquelles il repose.

• (11.20 a.m.)

Je n'ai jamais vu les députés incapables de poser des questions et, lorsque le comité se réunira, ses membres entreprendront sans doute une enquête approfondie. Si cette enquête révèle des faits de nature à incriminer certaines personnes, je pense que le comité devrait pouvoir alors utiliser le pouvoir qui, espérons-le, lui sera conféré de retenir au besoin les services d'un avocat-conseil.

Je soulève ce point, monsieur l'Orateur, pour indiquer notre attitude.

(La motion est adoptée.)

CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE DU GÉNÉRAL DE BRIGADE
ALBERT GUÉRISSE DANS LA TRIBUNE

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, la Chambre me permettra sans doute, avant la période des questions orales, de signaler la présence, à la tribune de Votre Honneur, du brigadier général Albert Guérissé, médecin général des forces armées de Belgique.

Les Canadiens connaissent bien le général Guérissé par son pseudonyme de guerre, Pat O'Leary. Il fut l'un des plus remarquables chefs de la résistance pendant l'occupation en Europe. Prisonnier dans l'abominable camp de concentration de Dachau, il contribua, vers la fin de la guerre, à sauver la vie de milliers de prisonniers du camp de concentration.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LES RÉPERCUSSIONS DE LA GRÈVE DES
DÉBARDEURS SUR LES PORTS DE
LA CÔTE OUEST

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre quelles mesures, s'il en est, son gouvernement songe à prendre en ce qui concerne la grève qui a paralysé les cinq ports de mer de la côte ouest?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je dois m'en remettre au ministre du Travail. Il se consacre